Le chalet des Esserts, en dessus de l'Orient

42 Les Esserts

Propriétaire	: Bourse Georges-Henri Piguet, géré par la commune du Chenit
Exploitants	: Reymond Frères, Le Brassus
Altitude	: 1220 - 1330 m (chalet: 1282 m)
Surface pâturable épurée	: 40 ha
Charge en 1972	: 1 cheval 1 taureau 34 vaches 6 grandes génisses de 2 à 3 ans 12 veaux 24 porcs
Provenance du bétail	: troupeau des exploitants et 9 vaches louées de la Vallée pour la période d'alpage
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: centrifugé sur place. La crème est conduite chaque matin à la gare du Sentier à destination de la Centrale du beurre à Lausanne. Le lait écrémé sert à l'alimentation des porcs et des veaux d'élevage

Le chalet des Esserts est l'un des rares de la région qui nous laisse un témoignage des temps passés. Nous connaissons de lui deux photos, celle ci-dessus, colorisée (une version existe en simple noir et blanc) et la seconde qui reprend exactement le même thème, prise à quelques minutes de distance par le photographe d'alors. La comparaison de ces deux cartes est intéressante.

Personnel : L'un des Frères Reymond aidé de ses parents

Conditions naturelles et économiques

Le pâturages des Esserts s'étale sur les hauteurs qui dominent le village de l'Orient. Toute la propriété regarde vers le nord-ouest. La déclivité, d'abord moyenne sur la moitié inférieure, s'atténue dans le haut où se forment plusieurs replats et combes. En général, le sol est suffisamment profond et de bonne perméabilité. Il permet une production herbagère appréciable. Dans les combes supérieures croissent des euphorbes, du millepertuis, ainsi que des sapelots et des églantiers. On ne signale pas de danger pour le bétail. L'ouragan de 1971 a ravagé de grandes surfaces forestières dans le bas du pâturage. L'exploitation de ce bois laisse des traces et abîme le gazon.

L'accès aux Esserts est facilement possible en voiture par un bon chemin asphalté. Une grande partie de la prairie se prête à l'utilisation des véhicules agricoles. La surface se partage en 5 parcs. Les vaches broutent toujours séparées du reste du bétail. L'approvisionnement en eau est bien assuré grâce à 2 citernes situées près du chalet, une citerne avec couvert environ 400 m au sud-ouest du bâtiment et 3 sources réparties dans le bas de la propriété. Le chalet contient une réserve de foin amené depuis la ferme et de la paille qu'on emploie pour la litière. Une grande fosse couverte d'une capacité de 100 m3 recueille l'écoulement des étables. Ce purin est réparti avec une bossette à pression. On mène tout le fumier au fur et à mesure au moyen du tombereau à cheval et on le répand finement à la fourche. Comme engrais chimique, les exploitants sèment chaque année 5000 kg de scories thomas et 2500 kg de sel de potasse.

Bâtiment

Le chalet-étable est une solide construction rectangulaire de type traditionnel bâtie en maçonnerie de chaux et recouverte d'un toit de tôle. A l'extrémité nord-est, on trouve la partie habitable comprenant 3 chambres, une jolie cuisine, un local de mise en valeur du lait, une chambre à lait et une cave. L'eau d'une citerne peut être pompée à bras de l'intérieur. On dispose de l'éclairage à gaz à la cuisine, dans une chambre, dans le local de la centrifuge et aux 2 étables. Ces dernières sont à double rangée de couches avec raies centrales, le tout revêtu de bois. Un lazaret a été aménagé sur 2 couches à l'extrémité d'une écurie. 65 vaches pourraient trouver place dans ces étables. La traite mécanique est installée avec moteur à benzine. La porcherie se trouve au sud-ouest du bâtiment.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage des églantiers et sapelots dans les combes de la partie supérieure et lutter contre les mauvaises herbes par une intensification de la fumure chimique dans ces régions.

Les Esserts vers 2008. La forme générale reste la même. Des tôles ondulées ont été posées sur les anciens tavillons, la cheminée a été modernisée. Porte de l'écurie en voûte, ce qui prouve un chalet d'une certaine ancienneté dont pourtant la date ne nous est pas connue.

BB6/10, Le Sentier, le 10 mars 1902 – **état des montagnes et chalets laissés par G. H. Piguet de Paris –**

Au Conseil communal du Chenit,
Monsieur le Président et Messieurs,

Par testament, en date du 25 mai 1899, Monsieur G.H. Piguet, rentier à Paris, a légué à la commune du Chenit ses montagnes situées sur l'Orient, à charge à cette commune de créer une caisse de secours portant son nom et où les revenus nets de ses propriétés seraient versés chaque année.

L'entretien de ces montagnes laissait beaucoup à désirer, seul le chalet des Esserts était en bon état, sauf la chambre à fromage qui a du être remise à neuf l'année dernière.

Les murs de clôture étaient en ruine dans une grande partie de leur parcours, et une somme assez forte a été dépensée en 1901 pour les réparer et donner satisfaction aux ordres de l'autorité supérieure.

Le chalet de la montagne dite du Chef, a été partiellement détruit par le cyclone du 19 août 1890 ; seule la partie du bâtiment servant à la manipulation du lait et au logement des armaillis a été reconstruite immédiatement.

Un plan de rétablissement des étables avait été préparé à la même époque mais malheureusement pour la fondation, le travail est resté à faire.

La montagne du Chef est séparée de celle des Esserts par le pâturage des frères Piguet sur le Crêt de l'Orient, qui ont loué leur propriété au fermier des montagnes précitées, ce qui a permis dès 1891 de les réunir pour l'alpage. Le fermier a aussi fait alper cette montagne seule pendant quelques années avec du jeune bétail, ce qui aujourd'hui ne serait plus possible, vu que la loi exige des abris permettant d'attacher tous les animaux en cas de mauvais temps et de grandes chaleurs.

Comme nous le voyons, cette situation ne peut se prolonger indéfiniment sans risquer d'amener une fois ou l'autre des difficultés avec le fermier et de gros dommages intérêts à lui payer au cas que les frères Piguet résilient le bail de leur pâturage, ce qui l'empêcherait alors de jouir de la chose louée.

En présence de cet état de chose, une seule solution est possible, c'est la reconstruction des étables du chalet de la montagne du Chef. Car nous ne pensons pas qu'il puisse être question d'abandonner l'alpage de cette propriété qui possède un herbage de première qualité susceptible de rendre beaucoup plus lorsqu'un chalet situé au centre de la meilleure partie du pâturage permettra de soigner les engrais qui sont en grande partie perdus aujourd'hui.

Il est reconnu d'ailleurs que les pâturages qui ont un rechange sont plus avantageux que ceux où les vaches demeurent toute la saison, celles-ci pour le cas particulier, ayant beaucoup trop de chemin à parcourir pour trouver leur nourriture, et en partageant ce long parcours, on facilite l'exploitation dans une large mesure.

Ces montagnes sont louées actuellement 2000.- et lorsque les coupes extraordinaires de bois qui se font maintenant seront terminées, et qu'un chalet aura été reconstruit, nous pouvons estimer la location de ces propriétés à 2500 francs au minimum, ce qui représente un joli revenu annuel et doit engager l'administration à les améliorer dans le mesure du possible. Ce sera de l'argent placé à bon intérêt. En conséquence de ce qui précède, et vu la lettre du … 1900 de la Commission d'alpage du district de la Vallée invitant la commune du Chenit à reconstruire les étables du chalet de la montagne dite du Chef, la municipalité, d'accord avec la commission de gérance de la caisse de secours G.H. Piguet, a l'honneur de vous faire la proposition suivante.

« Autoriser la municipalité à procéder à la reconstruction des étables du chalet de la montagne dite du Chef, d'après les plans ci-annexés et devis y relatifs, ascendant à la somme de 12 000.-, valeur à prendre sur le produit des ventes extraordinaires de bois de la montagne des Esserts ».

Nous devons ajouter qu'une demande de subside pour la reconstruction projetée sera adressée au Département de l'agriculture de notre canton, et au Département fédéral de l'agriculture à Berne.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la municipalité : Hector Golay

Retour au chalet des Esserts sur l'Orient le 13 novembre 2011, par un temps de neige

Couvert à proximité des Esserts, sur une petite éminence située à 1283 m

L’une de ces belles portes d’écurie, si caractéristique des chalets de la commune du Chenit dont le patrimoine décidément est d’une richesse exceptiionnelle.

Porte d'entrée et hommage au généreux donateur dont la fondation est toujours active aujourd'hui.

Les Esserts
alt. 1282 m.
Bourse GH Piguet